



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 114-5-2023

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 114-5-2023 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 114-1 tel qu'amendé, afin d'aborder les enjeux relatifs à l'hébergement en résidence principale et en résidence de tourisme, ainsi qu'à identifier des orientations et actions spécifiques portant sur ces derniers ».

Ledit règlement a pour objet d'aborder les enjeux relatifs à la location court terme sur le territoire et d'identifier des orientations spécifiques découlant desdits enjeux et d'y associer des actions spécifiques.

Ledit règlement est entré en vigueur le 22 novembre 2023 lors de l'émission du certificat de conformité par la MRC Brome-Missisquoi.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/avis-public-dentree-en-vigueur-du-reglement-114-5-2023>

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce 8<sup>ième</sup> jour du mois de décembre de l'an **2023**.

*Jonathan Fortin, LL.B., OMA  
Directeur général adjoint |  
Greffier et directeur des affaires juridiques*